



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Mise en place des S.I.P. : volontariat des personnels !

La Direction Générale a mis en ligne, sur le nouveau site intranet Ulysse, plusieurs circulaires relatives à la mise en place des Services des Impôts des Particuliers.

La circulaire relative à la situation des personnels lors de la mise en place des " Services des Impôts des Particuliers " apporte une réponse sur le volontariat des agents à rejoindre un S.I.P., revendiqué par le Syndicat.

En effet, si la Direction Générale considère que les agents actuellement affectés dans une trésorerie spécialisée ou dans une trésorerie mixte sont **prioritaires** pour rejoindre le S.I.P., elle précise :

" S'ils ne souhaitent pas bénéficier de cette priorité, ils devront formellement faire connaître leur intention de ne pas être affectés au S.I.P. de leur résidence. Ils devront, à cet effet, motiver par écrit leur refus, au plus tard quinze jours après la date du C.T.P.L. créant le S.I.P.. Ils seront ré-affectés au sein de la filière gestion publique sur un emploi situé à la résidence en surnombre le cas échéant. " (cf Page 9 de la circulaire – III-1-1-2).

Il apparaît donc que, contrairement à notre demande, les agents ne seront pas consultés sur leur volontariat à rejoindre le S.I.P. . En effet, l' administration considère que nos collègues piaffent tellement d'impatience de rejoindre la filière fiscale qu'il est tout à fait incongru de perdre du temps à leur demander leur avis ! Ils sont donc tous sensés se précipiter pour profiter de cet immense privilège qui leur est accordé d'être "prioritaire". Si d'aventure quelques mauvais coucheurs n'étaient pas intéressés (mais est-ce possible?) , ils n'auraient qu'à le faire savoir par écrit !

Le bureau FO-DGFIP 2A